

à la Commission sur l'Euthanasie

"Être ou ne pas être", c'est vraiment la question qui se pose. Une question qui se complique de multiples confusions et préjugés qu'il faudrait liquider au départ, si l'on tient à la régler. A commencer par la distinction entre "euthanasie" pour la vie d'autrui et "suicide assisté" pour sa propre vie. La question de fond reste la même: A-t-on le droit, ou y a-t-il des raisons valables d'abrégier la vie humaine?..

Admettons au préalable que si la vie est un bienfait, elle n'est pas un bienfait parfait, puisque sans croissance, elle est vouée à l'échec ou à une fin prochaine. Il faut aussi admettre que le grand préjugé favorable, c'est que la vie est un bien, et la mort un mal. Il serait plus réaliste de reconnaître que la mort, à plus ou moins brève échéance, fait partie intégrante de la vie, comme étant son destin terminal assuré.

La vie est avant tout un don gratuit de la nature auquel nul n'a de droit inné, si ce n'est, une fois acquise, le droit sacré de la préserver et cultiver. Et c'est avec ce mot "sacré" que s'annoncent les antiques préjugés et tenaces ambiguïtés. A la lettre, qui dit sacré dit un ordre divin, préalable et surimposable à la condition humaine. Un tel ordre divin, aucunement avéré, ne devrait en rien intervenir dans le présent débat sur les droits à la dignité humaine, tant dans la vie que dans la mort.

Ce débat serait avantageusement simplifié, si on pouvait le dégager de ses ancestrales accoin

tances avec la pseudo-volonté de Dieu et les décrets des pontifes romains. Croire qui voudra en ce qui lui plaira, nulle croyance au surnaturel ne mérite une voix au chapitre de la nature.

Une fois écartée la dimension mythico-religieuse (digne en soi d'une étude objective approfondie), reste la question majeure de savoir si l'être humain possède un droit de regard sur sa propre vie, allant jusqu'au droit de vie ou de mort... Et si l'on admet qu'une fois dégagée de l'enfance et engagée dans la croissance, physique et mentale, la vie devient de plus en plus pour l'individu l'objet d'un libre choix, pourquoi ce libre choix ne demeurerait-il pas, en définitive et premièrement, entre les mains de celui qui la détient? Cette vie sienne, incluant la mort qui en fait partie...

Une question de vie ou de mort, s'il en est, et qui ne se réglera pas de sitôt, tant qu'on la laissera mijoter entre les mains des médecins comme gardiens de la vie, et les avocats, remparts de la justice; tant qu'on ne reconnaîtra pas au citoyen le droit premier, inaliénable, de juger de la dignité de sa vie et le loisir d'en disposer en toute lucidité. Qu'il s'agisse à en préciser les paramètres de libre arbitre et de due liberté.

En bref, si l'on pouvait ramener la question à ses données essentielles, décastrées des préjugés ancestraux consacrés par l'usage, elle trouverait plus tôt sa solution raisonnable. Et la présente Commission pourrait justement se féliciter d'avoir bravement rempli sa mission d'évolution humanitaire.

Gilles de La Fontaine

19-6-'10

Samedi 19 Juin '10

### L'inédit

L'ineffable ou ce qui n'est pas dit des sentiments personnels dans les déclarations officielles. Je viens d'écrire un mémoire sur l'euthanasie à la Commission spéciale de l'Assemblée nationale. Il expose les raisons objectives, fondées en saine et sereine raison, de décriminaliser l'euthanasie d'abord, mais surtout, positivement, d'en faire un instrument sensé d'aide humanitaire aux humains, jeunes ou vieux, qui, pour des raisons d'âge ou de maladie, croient avoir assez vécu, et n'aspirent qu'à en voir se préciser l'échéance de l'inévitable issue. Pourquoi tant chicaner sur la date, quand on sait que le fait reste inéluctable ? Respect de la vie ? Mon œil ! et mon cœur, quand on sait si bien que les seuls principaux intéressés, malades ou vieux,

ou les deux, ont déjà jugé que la vie, la leur, ne méritait plus l'honneur d'être vécue. C'est en somme le drame, voire la tragédie pendante, d'avoir, au cours des siècles, aliéné à des pseudo-autorités supérieures de définir nos fins dernières, jusqu'au point d'en déterminer le jour et l'heure... Autant confier à la chatte le confort de la souris!

Pour ce qui me concerne, subjectivement, en tant qu'individu impliqué dans l'aventure, qui a tiré son épingle du jeu religieux, ne comptant sur aucune espérance de vie éternelle, je serais infiniment reconnaissant envers les autorités civiles de me laisser jusqu'au bout la responsabilité de ma vie, tant que je serai apte à l'assumer. Et je me sentirais heureusement soulagé de savoir que, le cas échéant, je pourrais, honnêtement et sensément décider de la fin, avant les affres de l'hôpital ou de la déchéance.

( extrait d'un journal intime  
intitulé " Livre de bord ")